

- 1- L'Association AGV BM, à but non lucratif (loi 1901) est affiliée à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire FFEPGV. La gestion en est assurée par des bénévoles.
- 2- L'Association propose, avec une priorité accordée aux habitants de Biviers et Montbonnot:
 - des cours de gymnastique en salle pour enfants/ados de 3 ans à 11 ans
 - des cours de natation pour enfants/ados de 11 ans à 17 ans
 - des cours de gymnastique en salle : cours mixtes hommes / dames, pour adultes ou pour séniors ; cours pour hommes adultes
 - des cours Pilates et des cours de stretching
 - des sorties de randonnées pédestres et raquettes (journée) et de marche active ou nordique, pour adultes et séniors
 - des cours de gymnastique dans l'eau et de natation pour adultes et séniors
- 3- La Fédération a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF (Sociétaire n° 2124 996 D) dont tout adhérent bénéficie par le paiement de la licence FFEPGV. Il est possible de souscrire individuellement une garantie complémentaire « I.A.sport+ ».
- 4- Le **certificat médical** datant de moins d'un an est obligatoire pour toute création de licence. Il sera remis à un des responsables de l'association ou à l'animateur (ou animatrice) dès le 1er cours. Tout problème de santé devra lui être signalé. Il est valable 3 ans si l'adhérent renouvelle sa licence chaque année.
- 5- Entre chaque certificat médical et à chaque renouvellement de licence, l'adhérent devra remplir un **questionnaire de santé** et attester, qu'il a répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire. A défaut, il devra fournir un nouveau certificat médical pour le renouvellement de licence.
- 6- **Particularités :**
 - Les personnes rencontrant un problème de santé sont encouragées à porter leur choix sur les cours les mieux adaptés dans notre programme (cours gym douce en salle, cours Gym Equilibre Mémoire en salle, cours Aqua Douce en piscine, cours en extérieur: voir fiches des cours pour plus de détails).
 - Le bureau pourra refuser la participation à un cours en particulier, aux personnes pour lesquelles l'animateur jugerait le potentiel de forme physique nettement inférieur au niveau moyen des participants à ce cours, indépendamment de leur âge. Une solution de compensation sera proposée.
 - **Enfants :**
Les parents sont tenus d'indiquer sur la décharge ou le certificat médical tous les éléments utiles pour l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions :
 - déplacement autonome ou non,
 - personnes accompagnatrices,
 - personnes à contacter en cas d'urgence,
 - maladies chroniques.
 Ils s'engagent à communiquer immédiatement toute modification pouvant survenir en cours d'année par rapport à cet état premier.
Toute maladie infectieuse doit être signalée aux animateurs et responsable de la Gym Enfant qui jugeront de l'éviction de l'enfant jusqu'à guérison.
La gymnastique n'étant pas une garderie, nous invitons les accompagnateurs à faire preuve de punctualité pour amener et rechercher l'enfant.
Les accompagnateurs doivent également s'assurer de la présence de l'animateur.
La gymnastique étant un sport de régularité où les animateurs prévoient une évolution au cours des différents trimestres, nous demandons aux enfants un maximum d'assiduité aux cours pendant toute l'année.
- 7- Par mesure d'**hygiène** et pour préserver le matériel, les adhérents sont priés de se munir d'une serviette et de chaussures de gymnastique, réservées à cet usage, pour les cours en salle ; en piscine, le port d'un bonnet et d'un maillot de bain est obligatoire (short de bain interdit et claquettes interdites au-delà du pédiluve).
- 8- Les adhérents sont tenus de respecter le règlement en vigueur dans les salles et en particulier, **le règlement intérieur de la piscine de l'EPA**, pour laquelle l'AGV Biviers-Montbonnot a signé une convention. Pendant les cours et sorties de l'AGV, les adhérents sont tenus de respecter les consignes et instructions données par l'animateur / animatrice / M.N.S. / accompagnateur / accompagnatrice.

- 9- Les adhérents sont tenus de respecter les horaires et d'avoir un comportement civique vis à vis de tous (encadrants, membres du codir, adhérents,..)
- 10- L'Association n'est pas responsable des vols dont seraient victimes les adhérents, pendant leur présence dans les salles et la piscine, à l'occasion des différents cours.
- 11- Lors d'activités conviviales (fêtes, sorties), les mineurs d'âge doivent être accompagnés et restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentants.
- 12- Tout adhérent accepte et autorise l'association à utiliser, pour diffusions diverses (mairies, journaux, site internet, etc.) les images qui le représentent dans le cadre des séances photos; et renonce, en conséquence, à demander tout dédommagement ou indemnité du fait de cette utilisation. Tout adhérent pourra à tout moment revenir sur cette autorisation.
- 13- préinscriptions, inscriptions, listes d'attente et priorités.**

Les **préinscriptions**, de tout ancien ou nouvel adhérent, sont reçues dès le mois de Juin de la saison à venir. Elles sont enregistrées à la réception du paiement, de l'acceptation du règlement intérieur **et** pour les enfants, **de la décharge de responsabilité**, exigés avant la participation aux cours (cours d'essai inclus).

Jusqu'au 10 juillet, priorité est donnée aux anciens adhérents.

Ensuite, toute personne est acceptée dans la limite des places disponibles dans les cours, avec la règle de priorité pour les habitants de Biviers et Montbonnot. Une liste d'attente peut être constituée en cas de cours complet.

Toutes les demandes des nouveaux adhérents résidant hors Biviers-Montbonnot sont systématiquement mises en « **liste d'attente** »

10 jours avant le Forum des Associations, les préinscriptions sont closes, et les **inscriptions définitives** sont validées dans la liste des préinscrits correspondant à des anciens et nouveaux adhérents résidant à Biviers et Montbonnot ainsi qu'à des anciens adhérents hors de ces deux communes, la date d'enregistrement de la préinscription départageant en cas de nécessité. Les personnes non retenues sont mises en « **liste d'attente** » et sont avisées.

Toutes les demandes parvenues après la clôture des préinscriptions et jusqu'au Forum inclus sont placées en « **liste d'attente** ».

Après le forum, et au plus tard le 30 septembre, les **inscriptions définitives** pour les personnes mises en « liste d'attente » sont décidées, en tenant compte d'éventuels changements de groupes, et de la date de réception des demandes, avec l'ordre de priorité suivant : a) anciens et nouveaux adhérents de Biviers-Montbonnot et anciens adhérents hors des deux communes. b) nouveaux adhérents résidant hors Biviers-Montbonnot. Les personnes non retenues en sont avisées.

Les demandes reçues après le forum sont traitées dans la limite des places disponibles dans les cours.

- 14- **Séances d'essai** : Des séances d'essai sont possibles pour toute nouvelle inscription, durant les deux premières semaines de la saison.
- 15- Annulation : Toute inscription non annulée avant le 30 septembre est définitive.
- 16- Remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué en dehors des annulations prévues après les Séances d'essai
- 17- **Paiements** :
Les cotisations comprennent l'inscription aux cours, l'adhésion GV et la licence FFPEGV, obligatoire (en cas de son obtention via une autre section AGV, une attestation devra être fournie avant toute participation à un cours de l'AGV Biviers-Montbonnot).

Les paiements s'effectuent en une seule fois, pour une saison complète, au début de la saison, avec un paiement séparé pour chaque personne. Un encaissement échelonné peut être accordé, aux familles et à toute personne rencontrant des difficultés temporairement.